



Solidarités Nouvelles pour le Logement Paris
23 rue de Fontarabie 75020 Paris
snlparis@wanadoo.fr
www.snl-union.org

Mme Anne HIDALGO
Maire de Paris
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
75004 PARIS

Paris, le 8 septembre 2014

Objet : Contribution au *Pacte parisien contre la grande exclusion*

Madame la Maire,

Vous avez sollicité la contribution de tous les acteurs au séminaire qui lancera la « Grande cause » de votre mandature, la lutte contre la grande exclusion. Dans ce cadre, nous souhaitons vous rappeler l'action de notre association et attirer votre attention sur les éléments qui nous paraissent essentiels pour atteindre l'objectif que vous fixez : diminuer drastiquement le nombre de personnes à la rue.

Créée à Paris, notre association *Solidarités Nouvelles pour le Logement* mobilise des habitants autour d'un objectif : permettre l'accès durable au logement à des personnes en grande difficulté. Notre action s'articule autour de 3 axes :

- **La création d'un parc de logements aux loyers adaptés aux plus modestes (PLAI)**, par acquisition-réhabilitation ou mobilisation du parc privé (bail à réhabilitation, mise à disposition, bail avec abandon de loyer, *Louez Solidaire*). SNL Paris gère aujourd'hui 185 logements bien intégrés dans toute la ville, à plus d'une centaine d'adresses différentes.
- **L'accompagnement de chaque locataire** par les bénévoles et les travailleurs sociaux de SNL Paris, dans l'apprentissage de la relation locative (gestion locative adaptée) et plus largement, leur parcours d'insertion. Lorsque l'autonomie est acquise, une autre solution de logement est recherchée, dans le parc social de droit commun.
- **La sensibilisation de la société** pour faire changer les regards sur la pauvreté et susciter l'engagement de chacun.

Plus de 1 500 personnes ont déjà été accueillies et relogées par SNL Paris. Pour la quasi-totalité d'entre elles, ce « logement passerelle » est le premier logement. Auparavant, toutes ont vécu le mal-logement (hôtel, structures d'hébergement, hébergement chez des proches, suroccupation, insalubrité, locaux inappropriés), environ une sur cinq a connu la rue. Leur situation est toujours très précaire : à leur arrivée, 85% sont sans emploi ou dans une situation professionnelle instable (vacations, intérim, temps partiel non-choisi, formation), leurs ressources sont faibles (elles correspondent en moyenne à 72% du seuil de pauvreté), les difficultés sont nombreuses, en matière d'accès aux droits et de démarches administratives, de gestion du budget, de santé.

Pourtant, c'est bien un logement, non un hébergement, que nous leur proposons.

Convaincus par l'expérience que c'est la stabilité d'un logement qui permet de se construire, nous laissons à chaque ménage le temps qu'il lui faut pour stabiliser sa situation, régler des difficultés, se remettre en projet et quitter l'association. A condition de fournir à chacun l'accompagnement dont il a besoin, l'accès au logement est non seulement possible mais favorise l'insertion et l'autonomisation, même des personnes les plus en difficulté. Ainsi, après deux ans à SNL Paris, il est généralement possible d'envisager le relogement ; deux

années supplémentaires sont alors souvent nécessaires pour trouver une solution durable, dans un logement du parc social.

Si notre action a fait ses preuves depuis 25 ans, nous voulons attirer votre attention sur trois points nécessaires à sa poursuite et à son développement, par notre association et par d'autres acteurs, dans le cadre de la lutte contre la grande exclusion :

La revalorisation de l'ASLL : malgré la revalorisation récente du financement de la mesure, son niveau actuel ne nous permet pas de couvrir le coût réel d'un accompagnement de qualité, adapté à des personnes en situation de grande fragilité, dans un parc de logements éclaté dans tout Paris. Le nombre de 30 suivis par travailleur social ne devrait pas être dépassé sans remettre en cause la qualité de notre accompagnement et notre capacité à accueillir les personnes les plus en difficulté. Pour équilibrer les coûts de l'accompagnement, le financement d'une mesure ASLL devrait être de 2 000 € contre 1 650 € aujourd'hui.

Les bailleurs sociaux doivent se doter des moyens d'accueillir des ménages en situation plus précaire : porteuses d'initiative et capables d'expérimentation, les associations n'ont cependant pas vocation à assumer à grande échelle une responsabilité qui est celle des bailleurs sociaux. Trop souvent, la recherche par les bailleurs du moindre risque financier fait obstacle à la confiance indispensable pour attribuer les logements les plus sociaux aux ménages aux faibles ressources. Le droit au logement est ainsi collectivement bafoué. Le parc HLM doit rester une solution pour les ménages fragilisés, ce qui implique de la part des bailleurs de renforcer leurs équipes professionnelles dédiées à l'accompagnement et à la prévention. Cela signifie aussi mener une politique de production de logements aux loyers mais aussi aux charges adaptées à des niveaux de revenus faibles.

La production de logements sociaux familiaux aux loyers et aux charges accessibles aux plus modestes est indispensable pour répondre aux besoins. Si nous saluons les efforts de la Ville en matière de production, nous regrettons que la part des logements les plus sociaux soit inversement proportionnelle aux besoins (70% des demandeurs sous les plafonds PLAI mais seulement 6,2% de logements PLAI familiaux agréés en 2013, sachant qu'il y a 18% de PLAI en collectif). Sollicités dans le cadre du *Pacte pour le Logement pour tous*, nous vous avons fait part, avec les autres membres de la FAPIL, de nos propositions pour une production réellement adaptée aux besoins.

Nous vous remercions par avance de votre attention à nos propositions et nous tenons à votre disposition pour contribuer plus amplement à la Grande Cause de votre mandature. Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Denis Laurent
Délégué Général